

6860, avenue Century, Tour est, bureau 2001 Mississauga (Ontario) L5N 2W5

Sans frais: 1-866-772-7727 Télécopieur : 905-542-7715

 $Courriel: customer_service@superiorenergy.ca$

Site Internet: www.superiorenergy.ca

Nom de la compagnie	
Prénom du contact Titre	
Numéro de téléphone - affaires () Numéro de télécopieur ()	
Adresse de livraison	Adresse postale (si différente de l'adresse de livraison)
Numéro civique et rue	Numéro civique et rue
Appartement Ville	Appartement Ville
Code postal	Code postal
Numéro de compte du distributeur	
Distributeur Gaz Métro (« distributeur »)	
division de Superior Plus Inc. (« SEM »), et je nomme SEM c agent pour tous les besoins en ce qui concerne la livraison du choisie. J'ai reçu, lu et compris la nature et le contenu du pro	me de prix fixe Supérieur avec Superior Energy Management, une comme mon seul et unique fournisseur de gaz naturel (« gaz ») et u gaz à l'adresse de livraison mentionnée ci-dessus pour la durée orgramme, y compris la désignation d'un agent et les conditions au former. Je comprends que le programme entrera pleinement en
(a) l'approbation de ma demande par SEM;(b) l'acceptation par mon distributeur de la demande o	de prestations de services déposée par SEM.
	tacter SEM par téléphone (1-866-772-7727) ou par remise du ourrier électronique ou par télécopieur à l'attention du superviseur, néro de télécopieur prévus dans l'entente.
et la livraison de gaz à l'adresse de livraison et remplace tout	me l'entente indivisible entre SEM et moi-même pour la fourniture le entente orale ou écrite antérieure entre SEM et moi concernant ons, droits ou obligations verbaux qui ne figurent dans l'entente.
Offre d'achat de gaz: Gaz de Compression et le service d	e imbalance du volume annuel inclus.
du Québec. Ce prix est uniquement celui du gaz (y compri réglementés de transmission et de distribution et autres frais c choisie ci-après (« prix »). Le prix ne comprend pas les taxes	nenté et que le prix n'est pas réglementé par la Régie de l'Énergie is le carburant pour compresseur) et ne comprend pas les frais qui seront facturés par le distributeur. Le prix s'applique à la durée s fédérales, provinciales et municipales, y compris la taxe sur les la livraison de gaz à l'adresse de livraison. Je choisis la durée et
\square 1 an @ ¢/m ³ \square 3 ans @ ¢/m ³	☐ 5 ans @ ¢/m³ (« durée »)
Offre valide du au	
Volume annuel estimatif (en m³)	Date de début du contrat :/_01_/_05_ MM JJ AA
Signature J'ai l'autorisation de signer au nom de la compagnie Imprimer le nom :	Date :// MM JJ AA
Représentant supérieur :N° de téléphone du représenta	ant : N° de télécopieur du représentant :
Numéro du représentant : Signature du représentant :	Date :/

À : SEM et le distributeur

- 1. Désignation: Je nomme par la présente SEM mon agent et fournisseur de gaz exclusif pour tous les besoins liés à l'organisation du transport, de l'entreposage (y compris l'équilibrage du volume), de la facturation et de la livraison du gaz à l'adresse de livraison (« désignation »). Le distributeur et autres tierces parties sont autorisés à accepter toute mesure prise, ou tout document signé par SEM, en rapport avec cette désignation comme si j'avais pris cette mesure ou signé ce document, y compris mais non de manière limitative, la négociation, la mise en œuvre, le fonctionnement, la performance, la modification et la cessation de la fourniture du gaz, du transport, de l'entreposage, de la facturation et de la livraison du gaz. J'approuve s'il y a lieu le transfert de mon fournisseur actuel de gaz à SEM. Cette désignation prend effet à la date de signature du programme et demeure en vigueur pour la durée du programme.
- **2.** *Directive :* J'enjoins à SEM d'entrer en entente en mon nom avec le distributeur. De plus, j'autorise et enjoins le distributeur et toute tierce partie de divulguer à SEM toute information en sa possession et sous son contrôle se rapportant à moi et à la fourniture et livraison du gaz à l'adresse de livraison, y compris mais non de manière limitative, l'information relative à l'utilisation par le client, l'historique sur l'utilisation de l'emplacement pour les 24 derniers mois et l'historique de crédit et de paiement.
- 3. Facturation: Je reconnais que le distributeur me facturera le coût du gaz livré à l'adresse de livraison et certain frais d'accès à la distribution ainsi que d'autres frais ou taxes concernant la livraison du gaz livré à l'adresse de livraison, conformément aux normes de facturation établies par le distributeur. En outre, je reconnais qu'à un moment donné pendant la durée du programme, SEM peut me facturer directement tous les coûts reliés à la fourniture et la livraison du gaz à l'adresse de livraison, pourvu que je n'aie pas de coûts supplémentaires à payer à la suite de la facturation directe par SEM. Le cas échéant, le mode de facturation de SEM sera comme suit : SEM me fera parvenir la facture de tous les montants qui lui sont exigibles, conformément à l'entente pour ce mois ou à la durée de facturation applicable. Je m'engage à payer ces montants intégralement avant la date d'échéance indiquée sur la facture, à défaut de quoi je verserai des intérêts sur le montant impayé, au taux d'intérêt préférentiel établi par la Banque Royale du Canada plus quatre pour cent (4 %) par année, à compter de la date exigible (avant et après le jugement) du paiement. Les intérêts seront des intérêts composés mensuellement. Je serai responsable de tous les coûts liés au défaut de paiement, y compris les frais de chèques impayés, les frais juridiques et les frais de recouvrement. SEM est autorisé à réviser toute facture qui est émise, sans égard à mon paiement, pour tenir compte de toute réévaluation faite par le distributeur.
- **4.** Responsabilité: Je confirme que j'ai l'autorité de conclure une entente pour la fourniture du gaz à l'adresse de livraison et de nommer un agent pour organiser la fourniture et la livraison du gaz. Je m'engage à être à jour avec le paiement de mon compte avec le distributeur, à régler les comptes à l'échéance et à me conformer aux arrangements faits par SEM en mon nom et faire preuve de responsabilité à cet égard.

CONDITIONS

- 1. Fourniture de gaz: J'accepte toutes les ententes faites en mon nom pour le transport, l'entreposage (incluant l'équilibrage du volume), la facturation et la fourniture du gaz à l'adresse de livraison indiquée au verso. Le gaz fourni en vertu de la présente entente demeure la propriété de SEM jusqu'à sa livraison à l'adresse de livraison. La date à laquelle SEM commence la livraison du gaz à l'adresse de livraison (« date de fourniture du gaz ») devrait avoir lieu au cours d'une durée allant de soixante (60) à quatre-vingt-dix (90) jours de la date à laquelle j'ai signé l'entente. Je comprends qu'il peut y avoir un délai supplémentaire à la date de fourniture du gaz si j'ai une entente de fourniture avec un autre fournisseur de gaz.
- **2.Durée**: Sous réserve des droits de résiliation prévus dans le présent programme, la durée du programme commence à la date de première livraison du gaz et se poursuit pour la durée indiquée au verso du programme. SEM peut renouveler ce contrat pour une durée d'un an à compter de la fin de la durée en vous donnant un avis de renouvellement (« avis ») par écrit au plus tôt 120 jours et au plus tard 60 jours avant l'expiration de la durée actuelle.
- 3. Changement d'adresse de livraison : Au cas où je décide de déménager dans le secteur de franchise du distributeur, j'aviserai SEM de ma nouvelle adresse de livraison au moins trente (30) jours avant la date anticipée du déménagement. A la réception d'un tel avis, SEM m'informera si elle est disposée à me fournir le gaz à la nouvelle adresse de livraison. Le cas échéant, les conditions de la présente entente s'appliqueront à la nouvelle adresse. Autrement, la présente entente sera annulé sans frais de pénalité.
- 4. Résiliation du contrat: J'accepte que SEM résilie ce contrat immédiatement dans les cas suivants: (i) si je suis en défaut de ne pas avoir effectué le paiement avant ou à la date d'échéance indiquée sur une facture du distributeur ou de SEM, (ii) comme il est prévu par SEM, toute modification à la loi, aux règlements ou aux directives de réglementation exigeant ou recommandant, directement ou indirectement, qu'une clause soit modifiée, insérée ou supprimée dans l'entente; (iii) si je suis en défaut du fait que j'ai autorisé un autre fournisseur de gaz ou agent à l'adresse de livraison pendant la durée de l'entente; ou (iv) si je suis en défaut pour violation de la présente entente de quelque façon que ce soit. Je conviens que SEM puisse résilier la présente entente en donnant un préavis par écrit si SEM n'est pas en mesure ou est dans l'incapacité de respecter ses engagements envers le distributeur ou si le distributeur est dans l'incapacité de respecter ses engagements envers SEM. Si SEM me facture directement conformément au paragraphe 3 de la nomination d'un agent, SEM pourra résilier l'entente immédiatement si je suis en défaut du fait que : (i) je fais une cession ou des arrangements dans l'intérêt ou dans le but de me protéger contre mes créanciers; (ii) je prends une mesure ou que je fais prendre une mesure en mon nom, en vertu de toute loi en matière d'insolvabilité ou si je permets la saisie d'une partie de mes biens matériels.
- 5. Dommages-intérêts fixés à l'avance : Au cas où SEM résilie ce contrat au motif de mon défaut, j'accepte de payer SEM, en plus de tous les montants exigibles, des dommages (le « montant »), représentant 5.0 ¢ par mètre cube de chaque mètre cube de ma consommation de gaz estimative pour le reste de la durée. La consommation estimative est fondée d'après ma consommation de gaz pour une durée de douze (12) mois précédant le transfert en utilisant les données antérieures fournies par le distributeur. Je conviens que le montant est une estimation authentique de la totalité des pertes que subirait SEM si j'autorisais le distributeur à transférer mon compte auprès de SEM avant l'expiration de la durée. Le montant sera par la présente reconnu de façon concluante comme étant les dommages-intérêts fixés à l'avance et ne sera en aucun cas interprété comme une pénalité. J'autorise le distributeur d'inclure le montant dans ma facture de gaz à titre de montant payable à SEM. Le montant s'ajoute à tout autre montant exigible en vertu de la présente entente.
- 6. Indemnisation du client: Je m'engage à indemniser SEM, ses affiliés, les administrateurs, dirigeants, employés et ayants droit autorisés respectifs de SEM et ses affiliés (appelés collectivement « SEM et ses représentants ») en totalité pour les pertes, dommages, préjudice, responsabilité ou coûts subis par SEM et ses représentants, le cas échéant, à la suite d'une action ou d'une omission de ma part concernant la fourniture ou la livraison du gaz à l'adresse de livraison, y compris de manière non limitative, toute réclamation résultant d'un défaut ou d'une rupture de l'entente de ma part ou d'un manquement d'exécuter une obligation en relation avec l'entente ou toute obligation à une tierce partie, y compris de manière non limitative, toute entente conclu avec le distributeur.
- 7. *Modification*: Si le distributeur dégroupe la totalité ou une partie de ses services ou si tout changement ou approbation réglementaire exige des modifications à la présente entente, SEM pourra modifier l'entente à tout moment en me donnant un préavis par écrit et l'entente sera modifié dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du préavis. Toutefois, le prix ne peut être modifié par SEM pendant la durée de l'entente, y compris tout renouvellement, sauf dans la mesure où une telle modification est prévue dans les présentes.
- 8. Cession: SEM peut céder ou transférer la totalité ou une partie des droits ou obligations prévus dans l'entente ou se servir de l'entente ou des revenus tirés de l'entente comme garantie pour toute obligation sans mon consentement, pourvu que l'entente continue d'être administré par un vendeur au détail autorisé. Je ne peux céder ni transférer les droits ou obligations prévus par la présente entente. L'entente a force obligatoire et s'applique au profit des successeurs et ayants droit autorisés de SEM et de moi-même.
- 9. Divulgation de l'information: Je consens à la divulgation par SEM des renseignements me concernant en tant que client à des tierces parties dans le but de me fournir le gaz en vertu de l'entente et pour que SEM puisse m'offrir d'autres produits et services ou pour toute autre finalité commerciale. Aux fins de la gestion de l'entente, je consens à l'enregistrement et la divulgation des conversations téléphoniques ayant eu lieu entre moi-même et les représentants de SEM. SEM peut divulguer mes renseignements à une tierce partie sans mon consentement, dans le cas où de tels renseignements seraient nécessaires à la facturation ou le fonctionnement du marché, pour l'application de la loi, pour se conformer à des exigences légales ou pour le traitement de mes anciens comptes exigibles et qui ont été transférés à une agence de recouvrement de créances.

ANNEXE C

ENGAGEMENT

Je,	
m'engage à acheter de Société en com	imandite Gaz Métro («Gaz Métro»), si cette je consommerai à mes installations du
fourniture de gaz naturel est celui con représenté par Superior Energy Man consommation et inclus le coût du gaz	¢/m3 . Je reconnais que ce prix fixe de senti par Superior Energy Management , à Gaz Métro en considération de ma de compression. Je m'engage pour une période de remière livraison spécifique par ce fournisseur à Gaz t.
Superior Energy Management à concernant à titre de client de gaz natu notamment mes coordonnées actuell	Superior Energy Management et le cas échéant, se communiquer entre eux les informations me urel qu'ils détiennent ou pourraient détenir à savoir : les et futures, les volumes de gaz consommés et de consommation permettant de déterminer mon rix fixe.
conditions ci-dessus mentionnées, le	ce fournisseur fait défaut de livrer à Gaz Métro aux gaz naturel que je consommerai à mes installations au tarif du service de fourniture à prix variable
[Nom de la compagnie]	[Numéro de compte]
[Nom du signataire]	
Signature, date	